

STATISTIQUES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Taux de fréquence - Taux de gravité

	Statistiques nationales		Statistiques métallurgie	
	Taux fréquence	Taux de gravité	Taux fréquence	Taux de gravité
1980	34,9	0,98	46,0	1,08
1990	28,7	1,00	33,0	0,94
1991	29,5	1,07	33,6	0,99
1992	28,2	1,06	31,5	0,98
1993	26,1	1,00	28,7	0,91
1994	25,6	0,98	27,7	0,89
1995	25,4	0,99	27,0	0,86
1996	25,0	0,96	26,9	0,86
1997	24,9	0,97	26,1	0,86
1998	24,8	0,98	26,5	0,87
1999	24,7	0,98	26,8	0,90
2000	24,6	1,01	27,4	0,96
2001	24,6	1,06	27,9	1,01
2002	25,4	1,17	29,2	1,13
2003	26,9	1,35	27,70	1,17
2004	26,13	1,33	25,93	1,12
2005	26,3	1,25	26,1	1,06
2006	25,7	1,27	24,7	1,04
2007	25,7	1,28	24,8	1,05
2008	24,7	1,31	24,20	1,09
2009	23,04	1,32	22,45	1,09
2010	23,3	1,3	22,2	1,1
2011	24,3	1,4	22,6	1,1
2012	23,5	1,40	21,4	1,1
2013	22,7	1,4	20,5	1,0
2014	22,9	1,4	20,1	1,1
2015	22,5	1,4	19,8	1,1

2016	22,7	1,5	19,5	1,1
2017*	20,9 (23,0**)	1,4 (1,5**)	17,5 (19,2**)	1,0 (1,1**)
2018	20,7	1,4	16,8	0,9
2019	/	/	16,7	1

Pour rappel, pour l'année 2017 :

* Ce document présente des résultats statistiques concernant la sinistralité AT-MP de l'année 2017 et compare ces résultats à ceux des années antérieures, pour autant que cela soit possible : en effet, la compilation des données est affectée par le changement de certaines règles de gestion lié à la mise en œuvre, sur le périmètre des entreprises privées, de la DSN (déclaration sociale nominative) qui se substitue à la DADS (déclaration annuelle des données sociales), à savoir :

- en ce qui concerne le dénombrement des salariés, la prise en compte de tous les salariés et pas seulement ceux d'entre eux qui étaient contractuellement présents dans l'entreprise le dernier jour du trimestre (ou le dernier jour du mois pour l'intérim) : le nombre de salariés s'en trouve majoré, et augmente globalement davantage que ce qui est rapporté par d'autres systèmes statistiques (2,10 % vs 1,67 % dans les séries ACOSS Stats). Sectoriellement, les écarts peuvent être plus importants encore. C'est pourquoi le parti a été pris de fournir à titre indicatif un calcul alternatif de l'indice de fréquence. Celui-ci est calculé en appliquant aux effectifs publiés par la Branche AT-MP pour l'année 2016 les évolutions constatées par l'ACOSS dans ses séries trimestrielles au niveau « NAF38 » (cf. l'Acoss Stats n° 266 mars 2018) ;
- en ce qui concerne le dénombrement des heures travaillées, la comptabilisation des heures contractuelles sur tout le temps du contrat, et pas seulement sur le temps travaillé (comprendre hors congés). Ce changement explique l'essentiel d'une augmentation des heures travaillées de l'ordre de 10 %. Même si cette augmentation connaît une variabilité sectorielle, le parti a été pris de calculer deux versions des indicateurs qui dépendent des heures travaillées (taux de fréquence, taux de gravité, indice de gravité), l'une avec les données brutes, l'autre avec les heures diminuées de 10 %.

** Indicateur recalculé pour permettre la comparaison avec les années précédentes.